

CLSC-CHSLD du Marigot

Décontamination? Fermeture? Ou les deux?!!!

Page 3



**Imperfections
dans la réponse
de Marois
au rapport Clair
p.6**

**Les femmes
de la CSN
prêtes pour
le marathon
pp. 8 et 9**

**ZLÉA: refus
de protéger
la réglementation
et les droits nationaux
p.10**

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131.

Publié tous les quinze jours, il est tiré à 24 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination

Yvan Sinotte (yvan.sinotte@csn.qc.ca)

Rédaction

L'équipe du Service de l'information de la CSN

Photographes

Alain Chagnon
Michel Giroux
Clément Allard
Archives CSN
Contributions militantes
Photographie de la couverture : Alain Chagnon

Caricaturiste

Boris

Soutien technique

Lyne Beaulieu

Conception graphique

Jean Gladu
Sophie Marcoux

Mise en page

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Yvan Sinotte

Numérisation photo

Jean-Pierre Paré

Films

Graphique-Couleur

Impression

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Distribution

L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de membres du Syndicat de l'alimentation de Saint-Hyacinthe (CSN), en lock-out depuis le 21 juin 1999.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus : (514) 598-2233

1601, av. De Lorimier, Montréal QC H2K 4M5

Site Internet de la CSN

http://www.csn.qc.ca

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2001

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2001

Port de retour garanti : CSN

Envoi de poste publication

no de convention : 1435388

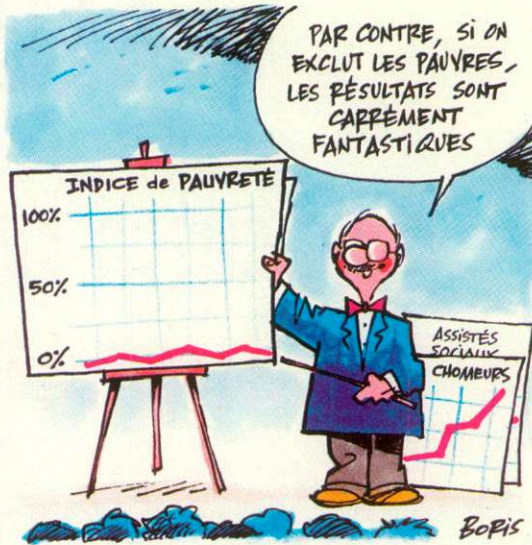
BILLET
Jean-Pierre Paré

Les statistiques

Qui n'a pas entendu les insultes, les énormités et les inqualifiables préjugés qui ont cours un peu partout sur les assistés sociaux et les chômeurs ? Des paresseux, des fainéants, des tire-au-flanc, et « que chus donc tanné de payer de l'impôt pour eux autres ». On a même vu à TQS une espèce de *freak show* comme ils les affectionnent tant chez nos voisins du

sud, où les barbares appellent ça des *reality shows*, et où « personnalités invitées » autant que participants dans la salle débagoulaient leurs sottises haineuses contre les plus démunis de notre société. Ignoble et dégoûtant.

Mais voilà qu'on apprend qu'en un an, entre octobre 1999 et octobre 2000, 19 000 ménages québécois de moins ont touché de l'aide sociale. Tiens, tiens... Serait-ce que ces gens-là ne sont pas aussi paresseux qu'on le dit et que lorsque s'offre à eux, à la faveur d'une reprise économique, la possibilité de réintégrer le marché du travail, c'est avec empressement qu'ils le font ? A-t-on lu ou entendu quelque part un de nos éditorialistes-économistes-analystes, d'habitude si prompts à réclamer du gouvernement qu'il leur serre la vis, leur présenter des excuses pour les avoir désignés à la vindicte po-



pulaire quand les portes de l'emploi leur étaient inaccessibles ?

Mais attention ! Les statistiques étant ce qu'elles sont, ce n'est pas parce que ça va mieux que ça va moins mal.

Tout le monde sait, par exemple, que lorsqu'on nous dit qu'il y a tant de milliers de chômeurs au pays, en réalité ils sont beaucoup plus nombreux parce que, pour une

raison ou pour une autre, un grand nombre d'entre eux ne sont plus comptabilisés.

Ces exclus existent, ils tirent toujours le diable par la queue, mais ils ne dérangent plus, les gouvernements les ont relégués dans les limbes statistiques. Erreur ! Voilà qu'ils remontent à la surface !

Imaginez-vous donc qu'il leur est passé par l'esprit de profiter eux aussi de la nouvelle santé économique et de se remettre à la recherche d'un emploi, donc de réapparaître dans les statistiques. Et comme ils ont été plus nombreux à ce faire qu'il n'y a eu de nouveaux emplois créés, le taux de chômage officiel a augmenté, au grand dam des politiciens qui n'aiment jamais ce genre de mauvaises nouvelles.

Et c'est ainsi qu'à force de tripoter les statistiques on se tire dans le pied.

Il y a vingt ans déjà...

En février et mars 1981, la campagne de la Grande corvée, en appui aux travailleurs de la forêt, battait son plein. Dans les régions québécoises pourvoyeuses de matière ligneuse, les membres de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF) revendiquaient des conditions de travail plus sécuritaires et de nature à assurer leur avenir économique. La solidarité CSN, comme à l'accoutumée, était au rendez-vous : des paniers de vivres aux familles au temps des Fêtes, une pétition qui a recueilli des milliers de noms, un spectacle au Cégep du Vieux-Montréal qui s'est révélé un succès. Puis ont suivi des recherches sur l'exploitation forestière, les compagnies de papier, l'écologie, les ressources naturelles et la santé-sécurité. Cette vaste campagne a finalement été l'occasion de la remise sur pied du Fonds de défense professionnelle de la CSN. C'est dans l'adversité qu'on taille les outils de la solidarité.

LA GRANDE CORVÉE

Les compagnies forestières ont depuis longtemps une mot-jargon et manipulé sans que les syndicats... Des milliers de travailleurs forestiers ont été et demeurent vulnérables sur les emplois forestiers.

Pour protéger les travailleurs forestiers d'aujourd'hui, et ceux qui prendront le même chemin, nous réclamons la disparition du système de travail à forfait (travail à la tâche) responsable de nombreux accidents de travail et source d'injustice envers les travailleurs.

Pour protéger notre avenir collectif, et celui des générations à venir, nous réclamons le renouveau obligatoire par les compagnies, ainsi que le respect des droits des employés, droits réalisés au Québec par les compagnies de papier.

PÉTITION

POUR LES TRAVAILLEURS FORESTIERS

FTFP
CSN

La bâtisse qui rend malade

Roger Deslauriers

Un champignon parmi d'autres, le *penicillium chrysogenum*, semble bien avoir trouvé, dans les murs du CLSC Marigot, toute l'humidité nécessaire pour se multiplier à vitesse grand V. Signalement : vert fluo, en forme de petit pinceau et pouvant se déplacer en étant aéroporté, le coupable et ses congénères s'attaquent plus facilement aux immunodéficients comme les enfants en bas âge, les vieillards, les sidéens, aux personnes avec une histoire d'allergies et aux hypersensibles à un environnement malsain.

Sur 70 salariés, 42 présentent des symptômes qu'on relie à l'insalubrité de l'air jusqu'à maintenant deux d'entre eux ont été retirés du milieu de travail en raison de problèmes majeurs. L'air vicié du CLSC du Marigot cause des ravages... jusqu'au CHSLD. Pourtant tout neuf, cet appendice qu'on a accolé au CHSLD rend malade.

Décontaminer ou fermer ou les deux

Le 15 février dernier, un an après les premières tentatives d'assainissement des lieux et plusieurs interpellations syndicales, la direction des deux institutions consent enfin à créer un comité paritaire avec tous les syndicats du CLSC et du CHSLD. La première décision du comité sera de confier à l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (IRSST) le mandat de superviser une nouvelle étude, la énième depuis décembre 1999, la bonne espère-t-on du côté syndical, celle qui permettra d'en finir une fois pour toutes avec les inconvénients causés par la mauvaise qualité de l'air. Mais pour en venir là, il aura fallu qu'on accumule des preuves, des dossiers médicaux, il aura fallu qu'on se batte. Une trop longue histoire de problèmes mal réglés, minimisés ou même niés. D'ailleurs, au cas où cette opération traînerait en longueur, les quatre syndicats du CLSC-CHSLD du Marigot vont réclamer la fermeture du CLSC et le déménagement des employés dans d'autres locaux ainsi que le déménagement des em-



La présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CLSC du Marigot, Marielle Couture et Fernande Tapp, agente de grief du syndicat, ont fait un travail colossal pour faire reconnaître la gravité de la situation.

ployés et des résidents du CHSLD. Les représentants des travailleuses et des travailleurs de ces institutions ont acquis la conviction que cette solution draconienne pourrait rapidement devenir la seule capable de régler les problèmes de santé causés par la prolifération de moisissures et la dégradation de la qualité de l'air.

Histoire de spores

Au CLSC, où se sont révélés les premiers symptômes, le nombre de personnes atteintes, à des niveaux différents, dépasse



CLSC-CHSLD DU MARIGOT

AVIS : Aux employés, résidents et leur famille

OBJET : Qualité de l'air

> Présence de moisissures

Plusieurs s'inquiètent de la qualité de l'air sur les étages. En effet des moisissures ont été retrouvées au 4^{ème} étage suite à une infiltration d'eau issue d'une fissure d'une cuve située au 5^{ème} étage. Les travaux de décontamination ont eu lieu ainsi que la réparation de la cuve. À ce jour, l'air des étages est sans danger pour qui que ce soit. Les moisissures sont des champignons que l'on retrouve partout dans la nature. Ce ne sont pas des bibittes, ni des bactéries, ni quoi que ce soit qui s'attrapent. Les personnes allergiques aux moisissures peuvent être incommodées, mais ne sont pas en danger. La direction se préoccupe de ce phénomène et poursuit ses recherches pour s'assurer de la qualité de l'air ambiant pour ses résidents et ses employés. Si vous ressentez des problèmes face à cette situation, parlez-en à votre chef d'unité ou votre supérieur immédiat.

> Humidité

Le système qui sert à humidifier l'air frais du bâtiment est présentement déréglé et génère occasionnellement des bouffées d'air à 100% humide. Ces bulles d'air très humides se manifestent spécialement lorsque l'air extérieur est déjà très humide. Elle ne présente aucun danger, sinon l'impression de manquer d'air comme en période estivale lorsque l'air est très chaud et humide. Lorsque ces bouffées d'air très humide se présentent, simplement ventiler l'endroit en ouvrant les fenêtres. Les techniciens de notre système d'aération travaillent à résoudre ce problème.

La Direction
22 février 2001

La direction du CHSLD-CLSC du Marigot tente, depuis le début de l'apparition des problèmes, de minimiser les effets de la présence de champignons et de la mauvaise qualité de l'air sur les employés et les bénéficiaires.

Non seulement y découvre-t-on la présence d'une quantité très élevée de moisissures mais on constate rapidement leur nocivité.

aujourd'hui 50 pour cent. « Le problème ne cesse de s'aggraver, affirme Marielle Couture, présidente du syndicat CSN du CLSC. L'insalubrité de l'air atteint maintenant le CHSLD et au moins une résidente a été touchée. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la direction. Que faut-il attendre avant de régler le problème définitivement ? »

À peine ouverte, la nouvelle bâtisse du CLSC subit en novembre 1999 un refoulement d'égout. Ce sont trente heures qu'on va mettre pour commencer à procéder au nettoyage. Trente heures d'imprégnation.

Dès décembre, plusieurs employés éprouvent des problèmes allergiques. Une firme spécialisée dans l'analyse de la qualité de l'air décèle les causes des malaises des employés. Le rapport de la firme indique que la circulation de l'air est déficiente dans la majorité des locaux visités. De plus, la grille de retour n'aspirant pas l'air en provenance du plénum, cela maintient des odeurs résiduelles et provoque de l'insalubrité dans les tapis. Le même document identifie la présence de deux sortes de moisissures dont il est reconnu qu'elles peuvent provoquer des allergies et même produire des toxines très puissantes, capables d'agir sur le système nerveux, le rein, le foie, etc.

Avant de prendre les premières mesures de décontamination en février 2000, la direction, par l'entremise de l'infirmière en santé-sécurité, avait tenté de se faire rassurante. Cette dernière expédiait aux



Plusieurs dégâts d'eau sont survenus au CHSLD-CLSC du Marigot, ce qui n'a rien pour aider au règlement des problèmes. Lors de notre passage, le 13 février, une partie d'un mur avait dû être démolie en raison d'une infiltration d'eau.

employés une note indiquant que les moisissures retrouvées au CLSC ne représentaient aucun danger sauf pour les personnes sensibles aux allergies. Ces manifestations allergiques, admettait-elle, pouvant prendre les formes suivantes : eczéma, urticaire, œdèmes localisés aux lèvres, aux paupières, à la gorge, démangeaisons cutanées à la bouche ou à la gorge, vomissements, douleurs abdominales, diarrhées, éternuements, écoulement nasal, congestion, picotements, asthme.

Le mois de février va constituer un tournant significatif dans l'histoire de la reconnaissance des problèmes de qualité de l'air au CLSC du Marigot. Le 7 février, on procède à l'enlèvement de tous les tapis du sous-sol qu'on remplacera par des tuiles. Quelques jours après, soit le 12, débutent le nettoyage

de toutes les surfaces à l'eau de javel. Le 14, c'est la tenue d'une réunion de tous les intervenants : le syndicat CSN, la direction, la DSP, la CSST, le représentant d'une firme spécialisée en qualité de l'air, l'architecte de l'édifice, des ingénieurs. Le genre de réunion qu'on tient quand on fait face à des ennuis importants. Elle aura des suites immédiates. Ainsi des médecins de la Clinique de santé au travail et santé environnementale de Montréal vont rencontrer les employés malades. Deux de ces derniers, gravement atteints et qui relient leurs malaises à la mauvaise qualité de l'air, vont être retirés du travail et indemnisés par la CSST.

Toujours en février, la firme embauchée pour enquêter sur la qualité de l'air poursuit son travail et afin de connaître davantage l'état de la situation

fait une ouverture dans un des murs d'un local du sous-sol. Résultats : non seulement y découvre-t-on la présence d'une quantité très élevée de moisissures mais on constate rapidement leur nocivité. La direction doit aussitôt évacuer les employés au travail dans ce secteur, ces derniers souffrant de nausées et de maux de tête. Le système de ventilation continue pourtant à fonctionner, permettant un transport efficace et rapide des champignons maintenant libérés. Dix minutes plus tard, des malaises identiques sont ressentis par les employés de l'étage supérieur, qui devront eux aussi être relocalisés.

L'employeur, bien obligé de reconnaître qu'il y a un problème, tente de conclure une entente avec le syndicat en dehors des procédures normales de la CSST. Devant le refus de



« À cause d'un dégât d'eau, il a fallu que les employés alignent 10 chaudières dans le corridor et qu'ils sortent les résidents avec des alaises sur la tête pour les protéger. »

Josée Ouimet, présidente du syndicat CSN au CHSLD du Marigot.

ce dernier, il retire sa proposition. Les travaux de décontamination se poursuivront, laissant toutefois bon nombre d'employés aux prises avec leurs malaises.

Un court moment pour respirer

Mars, avril, mai, l'opération décontamination est complétée. En juin, direction et employés croient les ennuis derrière eux. C'est sans compter que la décontamination ne s'est pas étendue jusqu'à des endroits pourtant propices au maintien de certaines formes de vie. Les spores de *penicillium* ou autres champignons virulents ont trouvé, dans les livres et les dossiers, toute l'humidité voulue pour maintenir leur colonisation. Si bien qu'en novembre, de nombreux employés recommencent à éprouver des malaises sévères : migraines, ulcères buccaux, céphalée, sinusite, bronchite, peau sèche, nausées, lésions cutanées de type dermatite, troubles d'équilibre, étourdissements, fatigue excessive, hématomes, troubles de sommeil, réactions allergiques sévères, engourdissement du visage, difficultés respiratoires, problèmes de digestion, brûlements dans la bouche, toux, difficultés de concentration, congestion nasale, sécheresse nasale, saignement de nez, perte de mémoire, fatigue oculaire, etc.

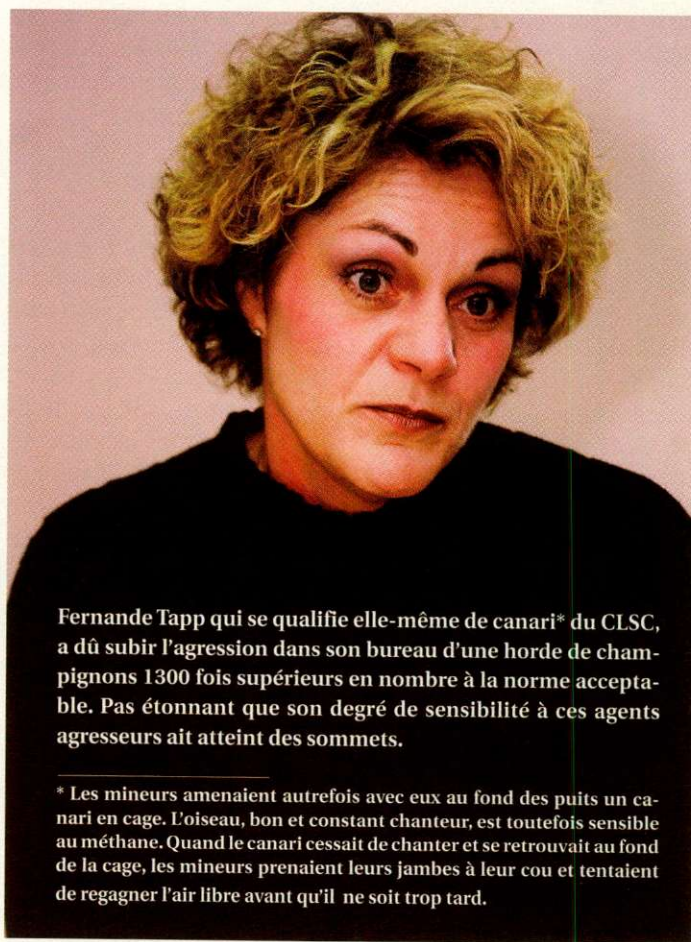
Sur la tête des résidents

Depuis, les problèmes ne font que s'aggraver. Ils se sont, se-

lon toute apparence, étendus au CHSLD. Après enquête chez les travailleuses et les travailleurs du CHSLD, on découvrirait la semaine dernière que 40 personnes présentent maintenant des symptômes possiblement attribuables à la qualité de l'air déficiente. Pour Jacques Bélanger, membre de l'exécutif du syndicat des infirmières et infirmiers du CHSLD, qui avoue avoir ressenti des migraines beaucoup plus fréquentes qu'il n'en souffrait auparavant de même que des vomissements et quelques autres malaises, « le lien entre les symptômes et la présence de champignons reste à établir avec certitude ». Pourtant, la quasi totalité des 40 personnes qui présentent des symptômes au CHSLD travaillent, la majorité du temps, dans la nouvelle partie... la partie attachée au CLSC. La présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CHSLD du Marigot est, pour sa part, plus affirmative : « Les liens entre la multiplication des symptômes et la dégradation de la qualité de l'air ne laissent plus de doutes. Et puis les problèmes ne risquent pas d'aller en diminuant. Le lundi 26 février, on a encore eu des dégâts d'eau, cette fois dans la vieille partie du CHSLD. Il a fallu que les employés alignent 10 chaudières dans le corridor et qu'ils sortent les résidents avec des alaises sur la tête pour les protéger », se rappelle Josée Ouimet. Quand on sait que le *penicillium chrysogenum* peut voyager sur les vêtements et que la circulation

des gens entre le CLSC et le CHSLD est constante, quand on connaît le besoin de ce champignon en apport d'humidité pour assurer sa crois-

sance, de pareils événements n'ont rien pour rassurer ceux qui travaillent ou vivent au CHSLD-CLSC du Marigot à Laval.



Fernande Tapp qui se qualifie elle-même de canari* du CLSC, a dû subir l'agression dans son bureau d'une horde de champignons 1300 fois supérieurs en nombre à la norme acceptable. Pas étonnant que son degré de sensibilité à ces agents agresseurs ait atteint des sommets.

* Les mineurs amenaient autrefois avec eux au fond des puits un canari en cage. L'oiseau, bon et constant chanteur, est toutefois sensible au méthane. Quand le canari cessait de chanter et se retrouvait au fond de la cage, les mineurs prenaient leurs jambes à leur cou et tentaient de regagner l'air libre avant qu'il ne soit trop tard.

Selon l'American Society of Heating, Refrigerating and Air Conditioning Engineers (ASHREA), une association largement reconnue pour la qualité de ses travaux, le nombre de colonies acceptables de ces espèces de champignons est de 1000 par mètre cube. Dans le bureau de Fernande Tapp, dont le mur a été défoncé pour estimer la présence de ces champignons, ce sont 1 370 000 colonies par mètre cube qu'on a trouvées.

Pauline Marois révèle ses intentions

La CSN souligne de nombreuses imperfections à corriger

Benoit Aubry

Si la CSN accueille plutôt favorablement l'intention de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, et du ministre délégué à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, d'entériner certaines recommandations de la commission Clair, il n'en reste pas moins que de nombreuses imperfections restent à corriger avant que les mesures envisagées ne soient appliquées.

La vice-présidente Denise Boucher exprime notamment son accord à l'accroissement de la prévention, à la consolidation de la mission sociale des CLSC et à leur rôle de première ligne en matière de services psychosociaux, particulièrement auprès des jeunes en difficulté.

Elle s'inquiète cependant du rôle dévolu aux CLSC, sur le plan médical, puisque l'essentiel des services de première ligne sera planifié et pris en charge par les Groupes de médecine familiale (GMF), sous la responsabilité des Directions régionales de médecine générale (DRMG). Tel qu'indiqué par la ministre en conférence de presse, le 26 février dernier, ce sont les médecins qui auront le mandat de réorganiser et d'encadrer eux-mêmes leur pratique en cabinet privé, sans qu'un véritable processus de reddition de comptes ne soit établi. « Les regroupements de médecins de famille devraient au moins être imputables devant une instance publique clairement désignée », plaide Denise Boucher.

D'autre part, la CSN déplore l'imprécision des orientations concernant la répartition des effectifs médicaux sur le territoire. La pénurie chronique de médecins dans certaines régions, surtout de spécialistes, est criante. Afin d'atténuer ce problème, la CSN avait proposé la régionalisation de l'enveloppe RAMQ, destinée en bonne partie à la rémunération

des médecins. Comme le suggérait la commission Clair, la ministre semble s'en tenir à l'approche traditionnelle des incitatifs financiers, une méthode qui n'a jamais donné les résultats escomptés.

Une consultation s'impose

La CSN souhaite que le gouvernement procède à une consultation avant de donner suite à la recommandation de la commission portant sur la création d'une caisse d'assurance destinée à couvrir les besoins des personnes en perte d'autonomie. Elle ne s'oppose pas au principe de la capitalisation pour financer les besoins futurs en matière de services sociaux et de santé, mais elle questionne la pertinence de morceler et de compartimenter le système de protection et de gestion (assurance-maladie, assurance médicaments, assurance vieillesse, etc.), alors qu'on parle de la nécessité d'une plus grande intégration des services.

Selon Denise Boucher, il serait illusoire qu'une telle caisse stabilise le financement des services de maintien à domicile si, en même temps, on est incapable d'assurer le financement de l'assurance médicaments, compte tenu de la hausse fulgurante des coûts en ce domaine.

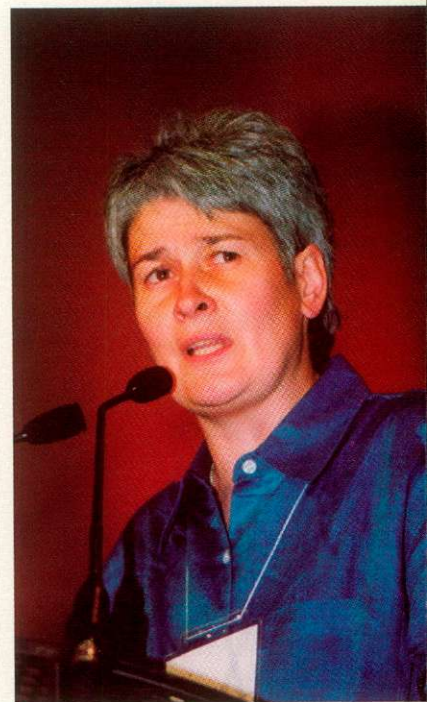
Combattre prioritairement la pauvreté

En matière de prévention, la vice-présidente Denise Boucher insiste sur le fait qu'une véritable politique de la santé et du bien-être doit conduire à des actions concertées sur les déterminants de la santé. Tout en contrant des habitudes néfastes (tabagisme, sédentarité, mauvaise alimentation, etc.) et en favorisant des conditions environnementales saines (qualité de l'air, de l'eau, etc.), cette politique doit tenir compte de la situation de l'emploi et des conditions de travail, lesquelles conditionnent aussi le niveau de santé, explique-t-elle. Par exemple, le niveau actuel du salaire minimum (7,00\$ l'heure) condamne à la pauvreté les personnes qui en dépendent, ce qui trop souvent les force à rogner sur leurs besoins essentiels, comme l'alimentation et le logement.

En raison des problèmes criants de pauvreté au Québec, la CSN réaffirme l'urgence d'agir par des actions énergiques et concertées, à l'échelle gouvernementale. Le fléau de la pauvreté doit prioritairement être combattu sans répit.

Dossier clinique informatisé

En ce qui concerne la volonté du gouvernement de mettre en place un dossier clinique informatisé (carte-santé à puce) pour chaque patient, la CSN invite à la prudence. Sans y être



Denise Boucher

opposée par principe, elle est d'avis que ce projet doit notamment prévoir, dans un premier temps, les règles d'accès et d'utilisation, les garanties précises de confidentialité, ainsi que les droits et recours des usagers, y compris leur consentement.

Tout récemment, d'ailleurs, la Commission d'accès à l'information du Québec a dénoncé ce projet dans sa forme proposée, le qualifiant de « net recul pour le droit à la vie privée et à la protection des renseignements personnels ». À l'instar de cet organisme, la CSN réclame un débat sur l'implantation généralisée de la carte-santé à puce et celle d'un mégafichier sur la consommation de médicaments.



Réforme du Code du travail **Le projet de loi 182 vise la mort lente du syndicalisme québécois**

Henri Goulet



Diane Lemieux

Les audiences en commission parlementaire sur la réforme du Code du travail ont débuté le 27 février. Lors de cette première journée, à tour de rôle mais pour des raisons radicalement opposées, les organisations syndicales et les associations patronales en ont profité pour décrier ce projet.

Blocage prévisible depuis longtemps, la ministre du Travail, Diane Lemieux, vient de se heurter à la quadrature du cercle. Elle aurait avantage à relire ses classiques : les intérêts du travail et du capital ont été et demeurent encore conflictuels !

Après avoir salué la création de la nouvelle Commission des relations du travail (CRT) — réclamée depuis plus de vingt ans — et exigé que l'article premier affirme clairement le principe que le Code du travail vise d'abord et avant tout à favoriser l'exercice du droit d'association, le président de la CSN, Marc Laviolette, n'avait que très peu de louanges à faire au projet de loi à l'étude, surtout devant les pressions énormes exercées par le patronat pour vider l'article 45 de son essence même en vue de libéraliser la sous-traitance.

« Avec l'adoption de la loi 182, a-t-il déploré, nous serions toujours orphelins d'un article sur l'employeur unique, nous aurions une carte de membre 10 fois plus chère que la province voisine la plus riche, nous serions aux prises avec une notion de travailleur dépendant plus restrictive que ce qui

existe partout ailleurs, nous assumerions de nouveaux reculs importants sur les articles 45 et 46, nous devrions faire face à de nouvelles façons de révoquer des accréditations et tout cela, en troquant une mise à niveau pour doter le Québec d'une CRT comme cela existe déjà ailleurs au Canada. Après des décennies d'attente, les travailleurs étaient en droit d'espérer beaucoup mieux ! »

Telle qu'amorcée, la réforme du Code du travail ne présage rien de bon pour les travailleurs. Au lieu de reconnaître le droit à la syndicalisation comme étant un droit fondamental, tout se passe comme si le projet de loi cherchait à nier ce droit, accroître les difficultés pour y accéder et renvoyer le droit d'association à une clandestinité digne du 19^e siècle.

Modifications à l'assurance-emploi **Les problèmes les plus criants persistent**

Jean-Pierre Larche

La CSN accueille froidement les modifications à l'assurance-emploi qu'entend apporter la ministre du Développement des ressources humaines du Canada, Jane Stewart. C'est que les quelques assouplissements, tout en laissant le régime en deçà de ce qu'il était lorsque les libéraux ont pris le pouvoir, ne règlent pas les problèmes criants vécus par les travailleurs saisonniers et précaires ainsi que par ceux qu'on appelle les « nouveaux arrivants », particulièrement les femmes et les jeunes.

Le projet de loi C-2 est en grande partie identique à celui qu'avait déposé le gouvernement, l'automne dernier, avant le déclenchement des élections. Il prévoit notamment que le taux de prestation passera à 55 pour cent pour tous les prestataires, peu importe le nombre de semaines de prestations. Ce taux était de 60 pour cent en 1989. Quant au remboursement des prestations, celui-ci s'effectuera à partir d'un revenu annuel de 48 750 dollars au lieu de 39 000 précédemment.

Pour la CSN, ces assouplissements sont clairement insuffisants. Le vice-président, Roger Valois, fait valoir que le projet de loi n'apporte aucune solution aux problèmes vécus par les travailleurs saisonniers. Les réformes passées ont eu pour effet d'augmenter le nombre d'heures de travail requises pour se qualifier tout en abaissant la durée de la période de prestation. De plus, le projet de loi ne modifie pas la méthode de calcul des prestations, très inéquitable pour les travailleurs saisonniers et précaires.

Jeunes et femmes pénalisés

La CSN déplore de plus que les règles relatives aux nouveaux arrivants soient maintenues. Seules les personnes ayant reçu des prestations parentales ou de maternité seront désormais exclues de ces dispositions. Les règles des nouveaux arrivants prévoient que les travailleuses et travailleurs qui n'ont pas cumulé 490 heures en tant que membres de la population active dans la deuxième année précédant leur demande de prestation doivent cumuler 910 heures d'emploi assurable pour avoir droit aux prestations. Ce sont les jeunes qui arrivent sur le marché du travail et les femmes qui ont été longtemps hors de la population active qui en feront les frais.

Enfin, Roger Valois rappelle que la CSN continue le combat pour empêcher le gouvernement de s'approprier les revenus de la caisse d'assurance-chômage. Le projet de loi n'apporte aucun changement aux critères de fixation du taux de cotisation. Le gouvernement fédéral continuera donc vraisemblablement à utiliser les surplus de la caisse à des fins autres que d'apporter un soutien aux personnes sans-emploi. La CSN a d'ailleurs entrepris des procédures judiciaires afin de mettre un terme à l'appropriation illégale par le gouvernement de ces surplus.

« L'assurance-emploi n'est pas une taxe. Ce sont les travailleuses et travailleurs qui y contribuent : les surplus leur appartiennent. Les surplus de la caisse doivent servir à combattre l'exclusion en améliorant la couverture et en déterminant le taux de cotisation d'une façon juste », tonne Roger Valois.



Claudette Carboneau, 1^{ère} vice-présidente, Marie-France Benoit, conseillère à la condition féminine, la syndicaliste et féministe Madeleine Parent et Marc Laviolette, président, ont participé au rassemblement-bilan de la CSN dans la foulée de la Marche mondiale des femmes.

Rassemblement des femmes de la CSN Après la Marche mondiale, prêtes pour le marathon

Jacqueline Rodrigue

« Comme des pissenlits en terre québécoise, ces femmes de tout âge et de toute condition auront laissé leur trace rebelle, frondeuse et rieuse. Pour qui voudra sonder l'étendue des racines de la Marche, c'est dans les pissenlits qu'il faut les inviter à chercher. Et que les décideurs de tout acabit se le tiennent pour dit, le pissenlit a la vie dure et revient tous les printemps ». C'est en ces termes que la vice-présidente de la CSN, Claudette Carboneau, s'est exprimée lors de son allocution d'ouverture au rassemblement des femmes de la CSN qui s'est tenu les 22 et 23 février, présentant ainsi la volonté des femmes de la CSN de poursuivre leurs luttes malgré les embûches.

En effet, plus de 200 militantes provenant des syndicats de la CSN ont participé à ce rassemblement afin de procéder au bilan de la centrale de la Marche mondiale des femmes qui s'est tenue en l'an 2000 et dans laquelle la CSN a été fort impliquée. Avis à ceux qui croyaient que, pour les femmes de la CSN, la Marche mondiale des femmes de l'automne 2000 était la dernière étape d'un plan d'action. Il n'en est rien, au contraire, c'est une énergie sublime qui résonnait dans ce rassemblement des femmes de la CSN. La marche semble n'avoir été qu'une étape de mise en forme pour une course à relais, qui sera sans fin, réinventant les stratégies et cherchant sans relâche à toujours poursuivre les luttes concernant les femmes.

Certes, le bilan de la Marche mondiale des femmes devra se poursuivre également avec les autres organisations qui y ont participé sur les plans national et international. Mais les femmes de la CSN ont voulu aussi identifier les pistes de travail sur lesquelles elles ont une prise et qui leur permettent de

poursuivre leur lutte contre la pauvreté et la violence. Elles invitent l'ensemble des organismes de la CSN à s'engager dans cette voie.

Agir dans nos rangs

Pour les participantes au rassemblement, la lutte contre la précarité dans nos milieux de travail doit devenir une priorité comme l'a été la Marche mondiale des femmes. Elles ont également remis à l'ordre du jour nos objectifs de création d'emplois par le biais de nos revendications quant à la réduction du temps de travail, en commençant par les heures supplémentaires... Pour elles, la mise en place de programmes d'équité salariale représente aussi un outil précieux pour lutter contre la pauvreté.

Sur les questions relatives à la violence en milieu de travail, les femmes de la CSN ont indiqué qu'il y avait encore du pain sur la planche et qu'il fallait redoubler d'efforts pour faire adopter, dans les milieux de travail, une politique pour éliminer la violence.

Les femmes racontent justement le dernier acte de la Marche comme une scène de vio-

lence. Les réponses du gouvernement ont été reçues comme une gifle et elles ont senti qu'on les méprisait. Mais aujourd'hui on constate que la grande déception s'est transformée en volonté d'agir et en refus d'être traitées de la sorte. « Il ressort de ce rassemblement que les femmes de la CSN sont encore plus animées par une quête d'égalité et de justice sociale. Les luttes que nous menons au quotidien pour préserver l'emploi, pour améliorer le Code du travail et ouvrir la voie à la syndicalisation, pour maintenir et développer les services publics, pour instaurer l'équité salariale, pour mieux conjuguer travail et famille, pour faire reculer les droits de gérance et améliorer les conditions de travail, pour extirper la violence de nos milieux de travail n'ont de sens que si elles s'inscrivent dans un combat plus large, qui s'attaque aux valeurs néolibérales et au patriarcat, qui ne laisse pas sur le quai des exclus, des moins égaux que d'autres, des plus dominés et violentés que d'autres », affirme Claudette Carboneau.

Ce remue-ménages aura des rebondissements dans les instances de la CSN car il revient maintenant au comité national de condition féminine de traduire le tout en propositions et plan de travail. Une grande mise en forme se prépare.

Changer de planète ou changer le monde ?

Lors du rassemblement, les femmes de la CSN ont également pu débattre de la problématique de l'interpénétration des économies à l'échelle de la

Sans cesse se rappeler notre histoire

Madeleine Parent, syndicaliste bien connue, a pu rappeler aux militantes présentes au rassemblement un morceau de notre histoire syndicale avec la grève des 275 allumettières de la compagnie Eddy, à Hull, en 1924. Elle a souligné qu'il faut toujours organiser la solidarité. Sur la Marche mondiale des femmes, elle a confié que le rapprochement que cette manifestation a permis de créer, au Québec, entre les groupes de différentes communautés, dans une cause commune, lui a fait particulièrement chaud au cœur.



Mme Lorraine Guay, militante en milieux populaire, affirme que la mondialisation amplifie des inégalités déjà existantes.

planète communément appelé « mondialisation ». La Marche mondiale des femmes aura certainement servie aussi à faire un tour du monde au féminin afin d'entrevoir différemment les problèmes liés à la mondialisation.

« La mondialisation amplifie des inégalités déjà existantes. La mondialisation est néolibérale, capitaliste et sexiste. Cette vision du libre-échange est sacralisée et présentée comme le seul moyen de produire de la richesse puis de la redistribuer », explique Lorraine Guay, militante provenant des groupes populaires, venue faire un exposé aux participantes du rassemblement. Pourtant, la mondialisation a favorisé la tendance des États à réduire et à privatiser les services puis à utiliser le travail informel et le travail précaire. Toutes des politiques qui ont un impact négatif notamment sur les femmes, poursuit-elle.

« Cette nouvelle architecture du monde a aussi permis dans certain pays l'entrée massive des femmes sur le marché du travail. Ce n'est pas là-dessus qu'on va s'obstiner. Mais on utilise de jeunes femmes notamment en les sous-payant. Il y a une concordance entre la flexibilité des femmes et les besoins de la nouvelle économie », soutient Lorraine Guay.

La mondialisation accentue la violence

L'industrie du sexe s'est elle aussi renouvelée dans un cadre mondialisé : augmentation du trafic des femmes et du tourisme sexuel. En outre, bien qu'on assiste dans plusieurs pays à la violation des droits fondamentaux des femmes le droit international, lui, se fait discret. « La convention internationale qui vise l'élimination des discriminations à l'égard des femmes est défigurée puisqu'elle contient plus de cent réserves qui permettent aux États de s'en soustraire en partie », ajoute Lorraine Guay. Ce n'est pas par magie que l'on se débarrassera de la discrimination à l'égard des femmes, poursuit-elle.

Si les enjeux syndicaux entourant la mondialisation apparaissent de plus en plus clairs sur la solidarité qu'ils nécessitent, la Marche mondiale des femmes aura permis de faire comprendre que pour changer le monde, le mouvement anti-mondialisation devra aussi prendre en compte les analyses féministes. Et les participantes au rassemblement des femmes de la CSN ne demandent qu'à être de plus en plus informées sur le sujet.



Mme Hilda Ramirez Garcia, coordonnatrice nationale des femmes du Front authentique des travailleurs, souligne que le milieu syndical mexicain appréhende les décisions à venir du gouvernement Vicente Fox.

Le Mexique à l'heure de Vicente Fox

Au Mexique, avec la mondialisation, la situation des femmes n'a cessé de se détériorer. Alors que la zone franche où s'implantaient les multinationales se limitait au Nord du Mexique, maintenant, au nom de la création d'emplois, le gouvernement leur permet de s'implanter un peu partout dans le pays sans qu'aucune législation ne leur soit imposée. Dans ces entreprises, on retrouve beaucoup de travailleuses dont on exige, par exemple, des certificats négatifs de grossesse, a expliqué madame Hilda Ramirez Garcia, coordonnatrice nationale des femmes du Front authentique des travailleurs (FAT) du Mexique, aux participantes du rassemblement. Avant d'être président du Mexique, M. Fox était un entrepreneur. Son secrétaire du travail vient des associations patronales. Au FAT, ce n'est pas sans quelques craintes qu'on appréhende les décisions de M. Fox.

Protection des droits et réglementation dans la ZLÉA

Le gouvernement ne prend aucun engagement

Jean-Pierre Larche

Photos : Alain Chagnon

Le ministre du Commerce international et responsable des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), Pierre Pettigrew, refuse de prendre des engagements concrets quant à la protection des droits humains ou de la capacité réglementaire des gouvernements nationaux. Des réponses décevantes mais non étonnantes pour les organisations de la société civile, porteuses d'alternatives, qui ont au moins le mérite de rétablir les faits : malgré de beaux discours sur l'importance de la démocratie et du respect des droits humains, le gouvernement canadien privilégie une ZLÉA la plus libérale possible.

Le 23 février, les organisations syndicales, environnementales, internationalistes, féministes et de défense des droits humains organisatrices du Sommet des peuples ont rencontré le ministre du Commerce international pour lui transmettre leurs préoccupations et faire la lumière sur la position que défend le gouvernement canadien. Cette rencontre s'est déroulée dans un contexte révélateur : le gouvernement venait tout juste de rejeter une motion, appuyée par tous les partis d'opposition à la Chambre des communes, exigeant que les textes de la ZLÉA soient soumis au débat parlementaire avant sa ratification.

Le cœur du débat de la ZLÉA se trouve présentement à deux niveaux. D'abord le manque flagrant de transparence du processus de négociation et l'important déficit démocratique qui l'accompagne : les parlementaires n'ont pas accès aux textes alors que le Forum des gens d'affaires, lui, fait office d'acteur de premier plan dans ces négociations. Sur ces questions, le ministre s'en est tenu

au discours qu'il met de l'avant depuis le tout début, à savoir qu'il serait irrespectueux de rendre publics les textes de façon unilatérale, sans l'accord des 33 autres pays de l'hypothétique ZLÉA. Rappelons que le gouvernement canadien a le pouvoir de signer un tel accord sans débat parlementaire ou consultation préalable. Dans un autre ordre d'idées, il a admis que les fonds gouvernementaux consentis au Sommet des peuples (200 000 dollars du fédéral) étaient bien peu, sans s'engager davantage. Rappelons que le seul coût du dispositif de sécurité mis en place est estimé à quelque 70 millions de dollars.

Les droits et libertés sous la botte du capital

Quant au contenu d'un éventuel accord, les organisateurs sont définitivement convaincus que le ministre, malgré les beaux discours, ne défend pas l'intérêt commun. Le ministre Pettigrew s'est bien sûr engagé à refuser tout projet de ZLÉA qui minerait la souveraineté canadienne, mais il n'a pu clai-



Le ministre Pettigrew s'est déplacé dans les locaux de la CSN, au 1601 De Lorimier.

rement assurer que le Canada se retirerait de la table de négociation dans l'hypothèse où les services publics, par exemple, s'y retrouveraient. Les États-Unis, entre autres, poussent fortement pour que soient ouverts les secteurs de la santé et de l'éducation aux investissements privés étrangers.

Sur le fameux chapitre 11 de l'ALÉNA qui protège les investisseurs et qui a permis, via le Tribunal de règlement des différends, à des entreprises d'être dédommagées financièrement par des gouvernements nationaux pour perte de profits, même anticipée, le ministre se veut rassurant et promet qu'à ce niveau, la ZLÉA ne répétera pas les erreurs de l'ALÉNA. Il promet que les citoyens des Amériques auront encore la capacité de faire des choix de société.

Sauf que, lorsque sont abordés les aspects de la protection des droits du travail ou de l'environnement, le ministre renvoie la balle à ses collègues en estimant qu'il existe d'autres tribunes pour des accords sur ces questions et que cela ne concerne pas le ministère du Commerce international. Il ne fait toutefois aucun doute pour les organisateurs du Sommet des peuples que sans protection expressément incluse dans l'accord, ces droits sont menacés.

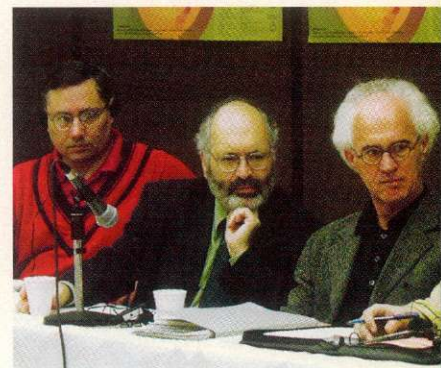
En ce qui concerne les pays moins développés qui ne tirent pas les mêmes bénéfices de la mondialisation et du libre-échange, le ministre Pettigrew se dit prêt à voir certains mécanismes compensatoires sans vraiment se prononcer sur les questions des droits de propriété intellectuelle ou de l'agriculture, deux volets des

accords commerciaux internationaux qui ont des effets des plus néfastes pour les pays du Sud.

Pour les membres du Réseau québécois sur l'intégration continentale et Common Frontiers, les deux coalitions organisatrices du Sommet des peuples, cette rencontre montre bien qu'une large mobilisation de la société civile est nécessaire afin de faire progresser la vision alternative de la mondialisation qu'elles mettent de l'avant. Elles entendent bien faire retentir leur message sur toutes les tribunes lors du Sommet des peuples et de la grande Marche des peuples des Amériques, à Québec, le 21 avril.

L'Outaouais se mobilise

Le Conseil central de l'Outaouais, en collaboration avec de nombreuses organisations de la région, organisait, le 24 février, un forum régional sur les effets de la mondialisation et de la future ZLÉA et ils y ont



Le président de la CSN, Marc Laviolette, assistait à la rencontre. Il a déploré, à sa sortie, le manque de transparence dont font preuve les gouvernements dans les négociations de la ZLÉA.

adopté une plate-forme commune de revendications qu'ils porteront jusqu'à Québec, le 21 avril.

Au nombre de ces revendications, se retrouvent l'annulation de la dette des pays du tiers-monde, la tenue d'un référendum sur la future ZLÉA avant qu'elle ne soit ratifiée et la primauté des droits du travail sur les accords de libre-commerce. La centaine de participants au forum ont réitéré leur opposition à la ZLÉA telle qu'elle se présente actuellement.



Contre l'exportation des emplois

Les gouvernements du Québec et du Canada seraient déterminés à protéger la mission et la position de TV5 à Montréal, selon les sous-ministres de Patrimoine Canada et de la Culture et des Communications du Québec, à la sortie d'une rencontre, le 26 février, avec une délégation de la Fédération nationale des communications ayant à sa tête sa présidente, Chantale Larouche. Les employé-es de TV5, ce consortium diffusant des émissions francophones de France et d'Amérique vers les États-Unis et l'Amérique latine, redoutent tout de même que la direction parisienne de TV5 entretienne toujours la velléité de rapatrier à Paris le siège social présentement établi à Montréal, ce qui entraînerait la disparition d'une vingtaine d'emplois sur 60. Voilà pourquoi une manifestation fort courue a été organisée, le vendredi 23 février, devant l'édifice Téléport, centre de diffusion de TV5, pour bien marquer la volonté de conserver ce service original de télévision, lieu d'échanges et de connaissances mutuelles de la francophonie. (Photo: Alain Chagnon) Y.S.

Équité salariale

Les intervenantes sociales exigent l'équité

La CSN poursuit sa campagne d'affichage, entreprise au printemps dernier, avec la production d'affiches rappelant l'importance d'établir l'équité salariale pour les catégories d'emplois à prédominance féminine. Celle-ci se continue avec la semaine des intervenantes sociales qui se déroulera à compter du 11 mars prochain. Ainsi, la CSN, la Fédération de

la santé et des services sociaux (CSN) et la Fédération des professionnelles (CSN) profiteront de cette semaine pour rappeler au gouvernement que ces travailleuses, qui sont au cœur de l'édification de rapports sociaux plus équitables, exigent que le gouvernement répare l'injustice liée à l'absence d'équité salariale.

J.R.

Urgences Santé

Plus d'ambulanciers, plus de véhicules et plus de dialogue

À la suite du règlement survenu à Urgences Santé, la direction a ajouté 28 postes de techniciens ambulanciers à temps complet avec horaires aux 504 déjà en place. Ceci permettra d'ajouter sur le territoire desservi sept véhicules le jour et trois la nuit. L'entente prévoit aussi un étalement différent des heures de travail.

À la suite des moyens de pression exercés aux

mois d'août et de septembre, des mesures disciplinaires avaient été imposées à certains ambulanciers. Ces suspensions ont été révisées et retirées des dossiers personnels.

Le règlement intervenu à Urgences Santé mènera les parties patronale et syndicale à entretenir le dialogue de sorte que les problèmes d'augmentation d'achalandage ne tournent à la

confrontation chaque fois que les évaluations de l'une et l'autre diffèrent sur cette question.

Ainsi, les parties ont convenu de se réunir deux fois l'an en vue d'évaluer l'augmentation de la demande et d'apporter les ajustements appropriés. De plus, une réunion mensuelle du comité de relations de travail permettra de faire le suivi sur l'état de la situation. Y.S.

Salaires minimum

Des réponses décevantes du ministre Boisclair

Le Conseil central du Montréal métropolitain s'est dit surpris des propos du ministre de la Solidarité sociale, André Boisclair, selon qui les hausses de salaire, y compris le salaire minimum, ne constituaient pas un moyen de partager la richesse. Lors d'une rencontre où le CCMM a dénoncé la hausse ridicule du salaire minimum de 10 cents, le ministre a fait valoir que Québec fait sa part en établissant des mesures fiscales pour venir en aide aux familles à faible revenu et que c'est dans ce contexte que doit être considérée la hausse du salaire minimum, la première en 27 mois. Le CCMM a réagi à ces propos en déclarant que « si ces mesures peuvent apporter un certain soulagement, nous sommes beaucoup moins euphoriques que lui sur leurs réelles retombées dans une stratégie de lutte à la pauvreté ». Le CCMM estime aussi que le gou-

vernement ne doit pas en tenir compte dans l'établissement du salaire minimum. En agissant ainsi, il choisit d'aider fi-

nancièrement de façon indirecte les entreprises qui payent leurs employé-es au salaire minimum. L.-S. H.



Formation en abattage manuel

Une subvention de 1,6 million de dollars répartie sur trois ans permettra aux travailleurs et contremaîtres du secteur forestier de profiter d'une formation spécialisée portant sur les méthodes sécuritaires d'abattage manuel des arbres. Le président de la CSN, Marc Laviolette, le pré-

sident de la CSST, M. Trefflé Lacombe, et le président du Conseil du patronat, M. Gilles Taillon, ont officialisé, le mardi 27 février au Manoir Montmorency à Beauport, l'octroi de cette subvention réclamée par le Comité paritaire de prévention du secteur forestier. (Photo: Clément Allard)

Au bas de l'échelle publie un avis et un dossier manifeste

L'heure est venue de réformer la LNT en profondeur

Vingt ans après l'adoption de la Loi sur les normes du travail, celle-ci n'est plus adaptée aux nouvelles réalités du monde du travail. Cette constatation a amené le groupe populaire pour la défense des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, *Au bas de l'échelle*, à publier récemment un avis et un dossier intitulés *Une réforme en profondeur : c'est l'heure !*

Le premier document présente les recommandations de l'organisme concernant la précarisation et la durée du travail, les abus, les exclusions, le salaire minimum, les plaintes pécuniaires,

la prévention et l'accès à la syndicalisation. Toutes les revendications d'*Au bas de l'échelle*, ancien-



nes et nouvelles, visent à freiner la précarité et les abus dont sont victimes les personnes non syndiquées, ainsi qu'à faire de la LNT un régime universel de conditions de travail plus justes et décentes.

Le second document constitue un dossier manifeste qui se veut un outil d'éducation populaire visant la population en général. Il reprend certains thèmes de l'avis, qu'il présente sous forme d'histoires illustrant plusieurs situations fréquemment vécues par les non syndiqués-es.

B.A.

Maurice Sauvé à la CALP



Notre camarade et ami Maurice Sauvé, qui a œuvré à la CSN de 1970 à 1998, agit désormais comme commissaire à la Commission des accidents et lésions professionnelles (CALP), au bureau de Slaberry-de-Valleyfield.

Maurice est entré à la CSN en 1970 à titre de conseiller syndical auprès des *Gars de Lapalme*, qui vivaient alors un dur conflit. Son parcours syndical le conduira ensuite à la Fédération de la métallurgie à compter de 1972, où il deviendra directeur des services, et il occupera les mêmes fonctions à la Fédération nationale du bâtiment et du bois à compter de 1980, avant de se joindre au Service juridique de la CSN en 1983. En 1990, il est nommé adjoint au comité exécutif de la CSN, jusqu'à sa retraite en 1998. J.-P. P.

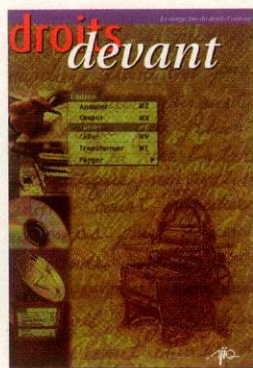


À vos livres

Journalistes pigistes

Un geste d'appui

Pour faire connaître la problématique et les enjeux de la bataille des droits d'auteur qu'elle mène devant les tribunaux, l'Association des journalistes indépendants du Québec (FNC-CSN) a préparé ce journal de 36 pages où l'on pourra lire, entre autres, le témoignage de journalistes pigistes spoliés de leurs droits ainsi qu'un important dossier factuel, juridique et international



sur le sujet. Acheter *Droits devant*, c'est soutenir l'AJIQ dans sa lutte de reconnaissance syndicale et poser un geste de solidarité envers la cause des journalistes pigistes.

Disponible à la librairie de la CSN

1601, De Lorimier, Montréal, QC H2K 4M5

documentation@csn.qc.ca

(514) 598-2151

Coût du livre : 10 \$

Frais d'expédition : 3,50 \$

Négociations dans les secteurs public et parapublic

Une nouvelle mobilisation syndicale s'impose

Traçant l'évolution des négociations dans les secteurs public et parapublic depuis 1964, cet essai vise non seulement à remettre en question les discours trop complaisants sur le rôle de l'État-employeur tenus par les spécialistes des relations de travail et du

de haute lutte par les employés durant les décennies précédentes. Toutefois ce ne fut qu'une concession temporaire et de courte du-

rée puisque, par la suite, l'État s'est rapidement remis à la tâche pour récupérer ses pouvoirs. Cette attitude incite Yvan



Perrier à réhabiliter le concept d'« État bourgeois », version revue et corrigée.

En conclusion, l'auteur troque son manteau d'analyste pour revêtir celui du militant syndical. Ses « pistes stratégiques » à l'intention des syndicats et des centrales syndicales sont lancées comme des flèches. Attention, certaines sont acerbées !

Yvan Perrier, *De la libre contractualisation à la négociation factice*, Québec, Éditions Nota bene, 2001, 148 p. H.G.

Inscription des arbitres au CCTM

Le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre rappelle que les dates limites pour s'inscrire à la liste des arbitres visée à l'article 77 du Code du Travail, sont le 15 mars et le 15 septembre. Les informations utiles pour ce faire sont disponibles sur le site www.cctm.gouv.qc.ca et aux bureaux du CCTM.

Depuis mai 2000, huit nouveaux arbitres ont été ajoutés sur cette liste. Il s'agit de MM. Paul Charlebois, Robert Côté, André Dubois, Claude Fabien, Serge Lalande, Luc Martineau, Marc Poulin et René Turcotte.

Mandat de grève à l'Institut de réadaptation

Les membres du Syndicat des employé-es de l'Institut de réadaptation de Montréal, affilié à la CSN, ont mandaté leur comité exécutif pour déclencher un ou des débrayages, au moment jugé opportun. Pas moins de 77 pour cent des membres présents ont voté en ce sens lors d'un scrutin secret.

Le conflit découle de la décision patronale de mettre un terme à l'ensemble des activités du laboratoire médical, ce qui affecte deux techniciennes. Cette décision a été maintenue malgré le dépôt d'un document syndical qui favorise, chiffres à l'appui, la continuité des activités du laboratoire.

En assemblée générale, les membres du syndicat ont jugé inacceptable la position adoptée par leur patron. Ils considèrent que leur lutte interpelle la solidarité puisqu'ils craignent que ce dossier ne constitue un prélude à la fermeture d'autres services et à l'abolition d'autres postes.

Priorité Prévention Partout

La campagne se poursuit!

Dans la foulée de la campagne pour l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail à tous les secteurs, la coalition intersyndicale a produit un dépliant très coloré qu'on distribue actuellement dans tous les syndicats. Après 20 ans d'application de la loi, 85 pour cent du monde du travail n'a toujours pas accès aux



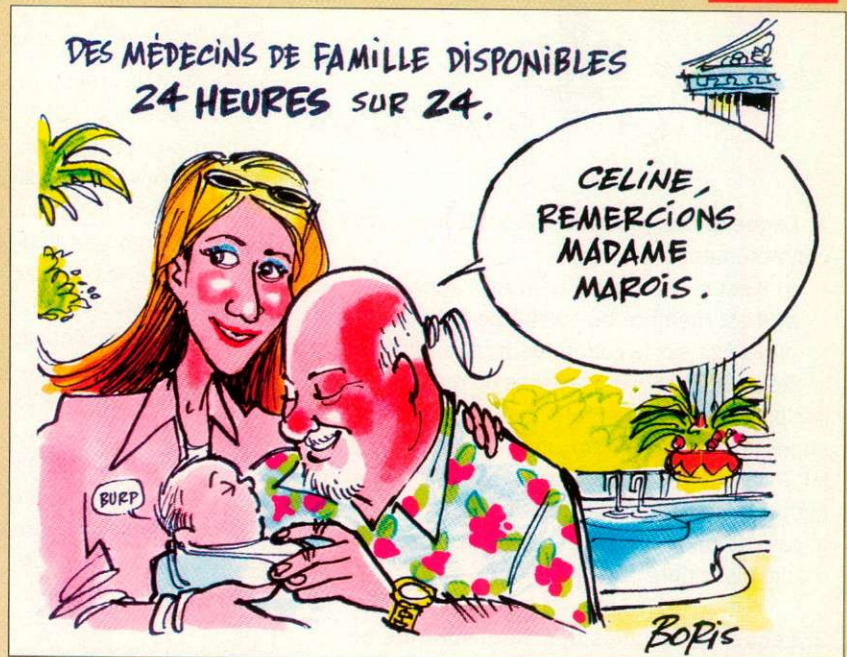
comités paritaires et aux représentants à la prévention. L'enjeu est donc, comme en 1979, une lutte pour le droit des travailleuses et des travailleurs de participer à la prévention dans leur milieu de travail.

Lancée le 13 septembre 2000 lors d'un grand rassemblement de sept cents militants et militantes des quatre centrales syndicales, soit la CSD, la CSN, la CSQ et la FTQ, cette campagne s'intensifie maintenant pour augmenter la mobilisa-

tion dans les syndicats. Il est donc important que chaque syndicat prenne le temps de bien distribuer le dépliant à ses membres et d'expliquer

les revendications. Des dossiers thématiques seront préparés chaque mois par les centrales : au cours du mois de mars, il sera question des problèmes musculo-squelettiques dans les emplois à composante majoritairement féminine. En avril, le dossier portera sur les accidents mortels au travail. D'autres activités sont en préparation et l'information sera transmise au fur et à mesure.

R.B.



Centres jeunesse de Montréal

Avec le ministère, la médiation s'amorce

Les Centres jeunesse de Montréal traversent une période de fortes turbulences depuis l'enquête ministérielle rendue publique en novembre dernier. Toutefois, une piste d'atterrissage semble se dessiner à travers l'épais brouillard qui enveloppe toujours le climat de travail dans l'organisme.

Le sous-ministre adjoint du MSSS, M. Pierre Michaud, a récemment fait connaître sa réaction aux plans d'action élaborés par le conseil d'administration pour redresser la situation. À cet effet, il crée, entre autres, un comité externe de quatre personnes sous la responsabilité de la régie régionale pour surveiller tout le processus de redressement et il insiste pour que la priorité soit être accordée à l'assainissement du climat de travail. Des séances de médiation sont aussi fixées les 12, 13 et 14 mars pour dénouer l'impasse qui persiste toujours sur le plan des négociations locales. « Le vent commence enfin à tourner et la coalition syndicale s'engage formellement à faire partie de la solution à la crise », a commenté Daniel



Conférence de presse de la coalition syndicale aux CJM, le 30 janvier.

Searle, président du Syndicat des employé-es du Mont-Saint-Antoine (CSN) et porte-parole de la coalition syndicale. Le prochain conseil d'admini-

stration, fixé au 20 mars, sera déterminant pour la suite des événements.

H.G.

Secrétaires d'école

Enquête nationale

Le secteur scolaire de la FEESP—CSN a entrepris une enquête auprès des secrétaires d'école afin d'évaluer les modifications de leurs fonctions depuis la décentralisation des services dans les écoles et la création des conseils d'établissement.

Les modifications apportées en 1998 à la Loi sur l'instruction publique ont eu un impact sur le travail des secrétaires d'école. Le transfert aux écoles de certaines tâches effectuées dans les centres administratifs a

créé de nouvelles responsabilités et les secrétaires doivent maintenant s'occuper, entre autres, des budgets, des bulletins, des achats et des questions relatives au transport des élèves.

Des 1121 questionnaires envoyés, 506 personnes y ont déjà répondu. On souhaite avoir complété la première étape de compilation des questionnaires d'ici la fin mars afin de commencer à tracer le nouveau portrait de la secrétaire d'école.

J.R.

LE FRANÇAIS AU TRAVAIL
ÇA S'IMPOSE

1. Laquelle des phrases suivantes est écrite correctement ?

- a) Il est sur le comité de francisation
 b) Il est membre du comité de francisation.
 c) Il siège sur le comité de francisation.

Réponse. b) S'il est possible de rejeter la faute sur un comité, de compter sur un comité, il est impossible de siéger sur un comité ni d'être sur lui. Par contre, il est acceptable de dire qu'on en fait partie, qu'on en est membre ou, lorsque c'est le cas, qu'on est nommé, qu'on siège au conseil d'administration.

2. Lequel ou lesquels des mots suivants ne prend ou ne prennent pas de s au pluriel?

Embargo, opium, quota, kebab, post-scriptum, solarium, krach, bigorneau, nirvana, yo-yo, lumbago, quorum.

Réponse. Seuls post-scriptum et yo-yo sont invariables. Bigorneau ne prend pas de s mais un x, bien sûr.

3. Avec ou sans trait d'union ?

- a) Des politiques anti(-)inflationnistes.
 b) Des politiques anti(-)Cuba.
 c) Des regroupements anti(-)libre-échange.
 d) Des règlements anti(-)tabac.

Réponse. a) Devant un mot commençant par un *i*, on met un trait d'union. b) Devant un nom propre et un sigle, il faut un trait d'union. c) Devant un nom composé, il faut aussi un trait d'union. d) Dans les autres cas, il ne faut pas de trait d'union : antitabac.

4. Trouvez le ou les anglicismes dans les phrases suivantes.

- a) Les travaux du comité seront complétés dans un mois.
 b) Les travaux du comité seront terminés dans un mois.
 c) Les travaux du comité seront achevés dans un mois.
 d) Je supporte les demandes du syndicat.
 e) Cette plante supporte de grandes variations de température.
 f) Comme certains, il ne supporte pas la réplique.

Réponse. a) Complétés dans le sens de terminer constitue un anglicisme. d) On devrait dire j'appuie les demandes.

5. Diantre ! Où sont les accents !

Guetre. Emeche. Platre. Baionnette. Poeme. Infamie. Encablure. Bailler. Treve. Pimbeche. Chataigne. Pédiate. Mature.

Réponse. Guêtre. Éméché. Plâtre. Baïonnette. Poème. Infamie. Encablure. Bâiller ou bailler (selon le sens). Trêve. Pimbêche. Châtaigne. Pédiatre. Mature ou mâtre (selon le sens).

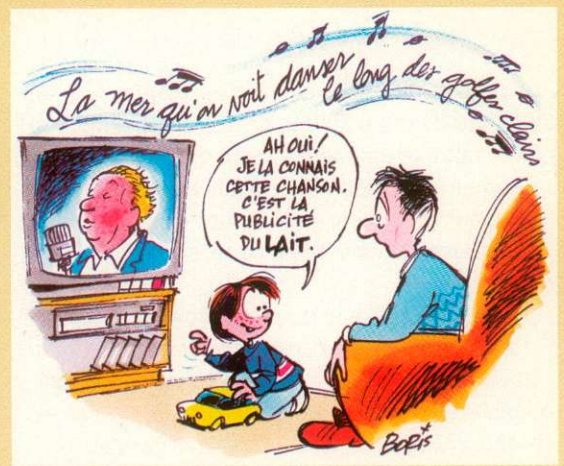
Robert Boucher

Hommage à Charles Trenet

N.D.L.R. À la demande de *Nouvelles CSN*, l'auteur-compositeur Plume Latraverse signait, en décembre 1992, un court texte rendant hommage à Charles Trenet décédé le 19 février dernier. Ce texte se voulait d'abord un commentaire sur l'album *Mon cœur s'envole* que Trenet venait de produire. C'est finalement le cri du cœur de Plume qui a pris son envol et garde toujours son à propos.

Comme il est difficile de parler raisonnablement de ce qu'on aime! Je suis un inconditionnel de Charles Trenet, c'est vrai! Pour moi, Trenet est à la chanson ce que Tintin est à la bande dessinée. On y revient toujours, on y voyage, on s'y rassure à travers ses images et ses bulles même si, depuis le temps, il y a des B.D. plus tonitruantes et plus « snappées »...

Moi, je suis de l'époque de la radio. C'est-à-dire que j'ai appris à construire mes propres images en me servant de mes oreilles. Et à m'in-



venter mes vidéoclips bien avant l'avènement de Musique Plus. D'ailleurs, je bénis le fait de ne pas être venu au monde la face dans le petit écran. Mon imagination a pu ainsi plonger directement dans le contenu sans être avalée par le contenant. Tout un monde invisible jaillissait de cette vieille radio brune et laide... par qui j'avais peur d'être mordu quand elle ne jouait pas.

En ces temps de morosité, de chômage, de mauvaise gestion des fonds, de violence, de *bullshit* et de marde (avec lesquels, il a eu lui-même à composer), je remercie monsieur Trenet d'avoir pu m'incul-

quer cette faculté du bonheur qui traverse la médiocrité, en criant, Y A DE LA JOIE !

C'est vrai qu'il y a de la joie... mais de nos jours, ça nous prend toujours un bon coup de poignard dans le ventre pour nous en apercevoir, pour la sentir couler... et pour que le cœur-oiseau s'éclate dans les cartoons de l'enfance et frôle la nostalgie de l'aile, en s'abreuvant à la source même de ses larmes. Amen !

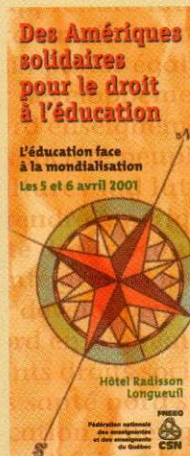
Ceci dit, j'ai oublié de vous parler de son dernier album : *Mon cœur s'envole*.

Plume Latraverse
 Chanteur au noir

Des Amériques solidaires pour le droit à l'éducation...

La Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) croit nécessaire de développer une expertise sur le phénomène de la mondialisation de façon à mieux analyser les impacts de celle-ci sur nos politiques nationales d'éducation. C'est la raison pour laquelle elle organise avec l'appui de la CSN une rencontre qui aura lieu les 5 et 6 avril 2001 contribuant ainsi au développement de véritables alternatives syndicales et populaires aux projets

de libéralisation économique qui compromettent nos choix de société et sont des attaques à la réelle souveraineté des États, aux droits économiques et aux acquis sociaux des populations. Avec la participation de personnes ressources du Sud et du Nord et la présence de Ricardo Petrella, les échanges promettent d'être fort marquants!



L'éducation est essentielle au développement de la démocratie; il importe d'en contrer le principal danger, soit l'utilitarisme, ce qui permettra de sauvegarder la formation de citoyennes et de citoyens libres et actifs.

Pour renseignements :
 France Désaulniers (514) 598-2484. F.D.

Des millions meurent, une poignée s'engraisse

Commerce et éthique se conjuguent mal

Où doit-on tracer la ligne entre les profits qu'engrangent les grandes compagnies pharmaceutiques, nécessaires, veut-on nous convaincre, au développement de nouveaux traitements et les besoins criants de populations entières en médicaments de première nécessité ? À quelques semaines du Sommet des Amériques de Québec et à quelques mois de la mise en place d'une hypothétique ZLÉA, qui contiendra un chapitre sur la propriété intellectuelle (PI), cette question doit absolument trouver réponse sur le terrain politique.

Le taux de mortalité relié au sida a chuté de 50 pour cent au Brésil depuis 1994, alors qu'entre 1997 et 1999, le ministère de la Santé estime avoir économisé 422 millions US. Sont-ce les résultats d'une campagne « faire plus avec moins » typiquement néolibérale ? Non, bien au contraire. C'est que, depuis 1997, le gouvernement brésilien fait affaire avec des fabricants de médicaments génériques et le prix des traitements contre le sida a chuté de 79 pour cent. Les grandes entreprises pharmaceutiques elles-mêmes ont baissé leurs prix afin de faire face à la concurrence des fabricants de médicaments génériques. Les patients bénéficient, eux, de services de qualité gratuitement.

Or, le Brésil subit présentement un procès devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce sont les États-Unis qui mènent la poursuite puisque l'OMC ne permet pas — pour le moment — aux entreprises de poursuivre directement les gouvernements nationaux. Le Brésil n'aurait pas respecté les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle (les TRIPS, en anglais), qui reconnaissent aux inventeurs d'un produit l'exclusivité des droits de commercialisation pour un certain nombre d'années. Dans le cas des pharmaceutiques, il s'agira de 20 ans, au plus tard à partir du 1^{er} janvier 2006. L'Afrique du Sud est également traînée devant l'OMC pour des raisons semblables.

Une remise en question s'impose

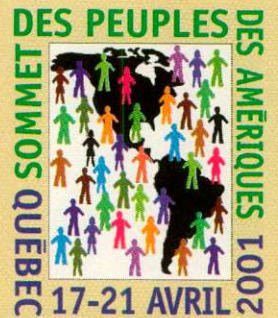
Le dogme de la protection de la propriété intellectuelle atteint des sommets impossibles à envisager il y a encore quelques années. Ainsi, il en coûterait 265 pour cent de son PIB par année au Zimbabwe juste pour traiter l'épidémie de sida au même niveau que les pays industrialisés. De leur côté, les pharmaceutiques continuent de déplorer des pertes de quelques pour cent de leurs ventes annuelles de 400

milliards de dollars US aux mains des « pirates ».

Quant à l'altruisme manifesté par les compagnies pharmaceutiques, les intellectuels du tiers-monde le remettent fortement en cause. Ils accueillent la baisse des prix de 80 pour cent de certains médicaments avec beaucoup de scepticisme, faisant remarquer que si elles peuvent absorber une telle perte c'est qu'il y avait bien abus avant que la pression internationale se fasse plus insistante. Quant aux dons purs et simples de produits, ils ne seraient qu'une façon fort efficace de neutraliser le développement d'une industrie locale, à l'image des effets pervers qu'ont sur le développement de l'agriculture les dons alimentaires de la communauté internationale.

De toute façon, font remarquer tant les compagnies pharmaceutiques que les gouvernements locaux, la production locale de médicaments génériques serait en grande partie dépendante des composés chimiques de base fabriqués dans les pays riches.

Jean-Pierre Larche



Euskadi

Le Pays Basque continue d'être secoué par des troubles que Madrid tente de prévenir ou de mater. C'est plutôt cette dernière option que semble privilégier le gouvernement de José María Aznar (Partido Popular, de droite). Sous le titre *Les chemins d'Euskadi*, la chaîne espagnole Telemadrid diffusait en janvier un documentaire regroupant les témoignages d'une trentaine de citoyens basques.

La haute direction de cette chaîne a congédié le responsable de l'émission. Le réalisateur Silvio González aurait-il omis de faire la distinction entre « victimes et bourreaux » ? Il défend son documentaire comme une œuvre impeccable, il a mis deux mois et demi à la peaufiner et s'étonne qu'on lui reproche d'apporter des matériaux pouvant mener à un dialogue. L'appui de maints commentateurs va à González qui a fait preuve d'un courage que ses patrons récuse (par complaisance pour le pouvoir central qui se montre tiède face au dialogue projeté ?)



L'écrivain espagnol Juan Goytisolo a lancé récemment un essai où il avoue : « *Je préfère me tromper sans aide (por mi cuenta) plutôt que d'avoir raison par la force de consignes.* » Une télé servile et froussarde ne saurait aider à trouver une solution à la question basque.

Fortunes

Des millionnaires américains supplient le président Bush de ne pas abolir l'impôt sur les successions ! Une réclame parue dans le *New York Times* a marqué le début de cette campagne dont l'initiative revient au multimillionnaire de Seattle, William H. Gates, père du fondateur de Microsoft. Bill Gates n'est pas signataire du texte que paraphent les George Soros et David Rocke-

feller Jr, mais a déjà affirmé qu'il veut léguer sa fortune à des œuvres caritatives et à des projets touchant l'éducation.

Le motif principal de ces nababs est simple: cela enrichira les héritiers des millionnaires et fera tort aux familles qui ont peine à boucler leurs fins de mois. Celui qu'on place au quatrième rang des millionnaires américains, Warren Buffet, se dit d'accord avec la pétition qu'il n'a pas signée, estimant que sa formulation ne va pas assez loin.

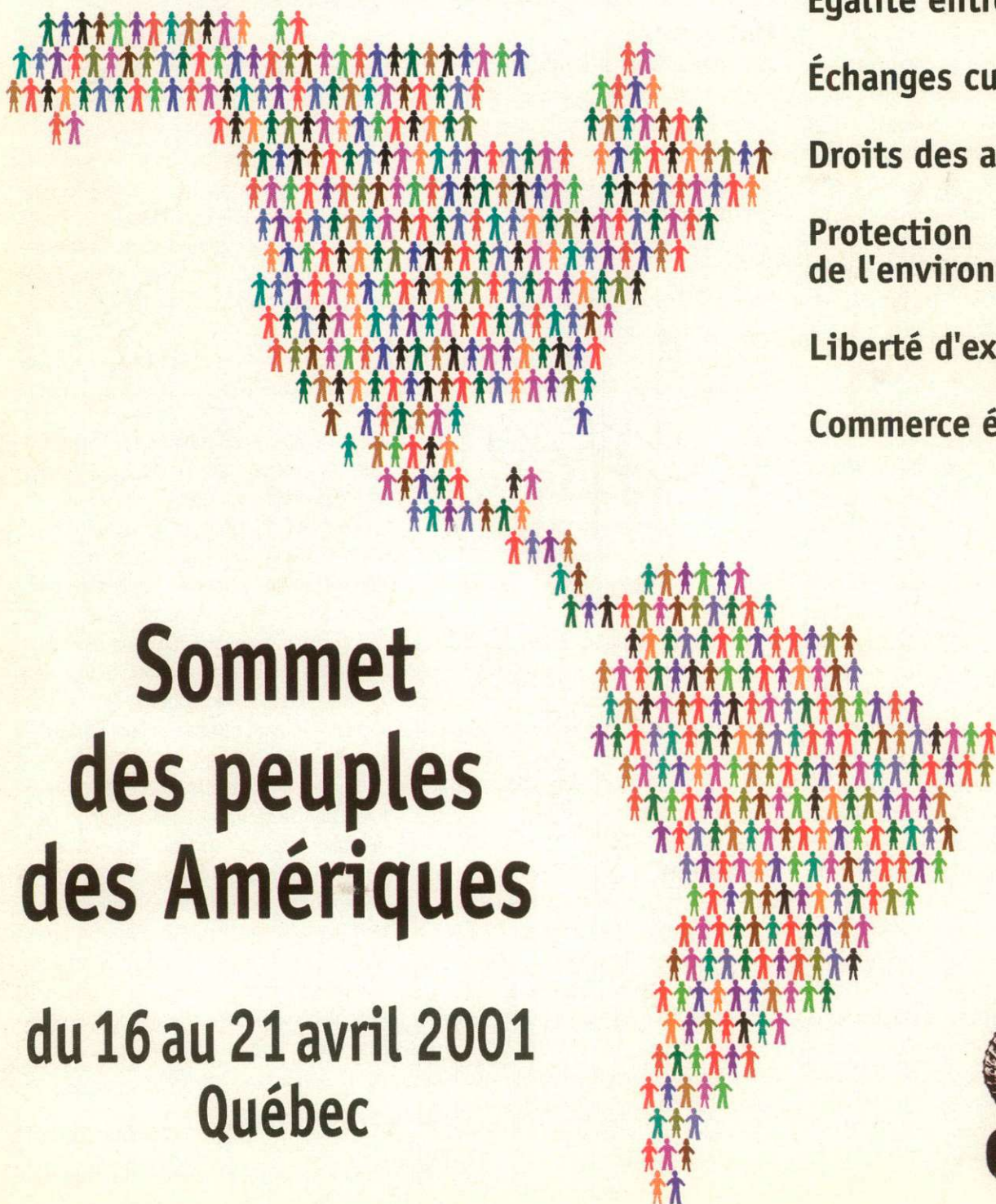
En dix ans, selon George W. Bush, l'abolition de cet impôt équivaldrait à faire épargner 236 000 millions de dollars à des héritiers déjà fortunés.

Le même quotidien nous dit qu'un rapport sur la sécurité sociale aux USA prévoit de sérieux problèmes si un effort additionnel n'est pas consenti. En 15 ans en effet, le personnel a été réduit de 22 pour cent tandis que la « clientèle » passait de 41 à près de 52 millions.

Clément Trudel

BÂTIR ENSEMBLE

**DES AMÉRIQUES
SOLIDAIRES**



Développement durable

Démocratie

Droits du travail

Solidarité

Égalité entre les sexes

Échanges culturels

Droits des autochtones

Protection
de l'environnement

Liberté d'expression

Commerce équitable

**Sommet
des peuples
des Amériques**

**du 16 au 21 avril 2001
Québec**

